



## Père sans papier d'un enfant français

Par **akira0169**, le **24/07/2011** à **11:17**

Bonjour,

j'ai 33 ans je suis née en France mais je suis rentrée au bled à l'âge de 11 ans et je suis revenue à 23 ans en 2001 avec un visa de touriste après je me suis mariée avec une Française j'ai été régularisée mais ça a duré 1 an j'en suis séparée d'elle! alors j'ai plus le droit au papier. maintenant j'ai rencontré l'amour de ma vie et on attend un bébé (une fille) dans 1 mois elle sera présente de nous.

J'aimerais savoir si j'ai le droit d'être régularisée? quels sont les documents à fournir pour la préfecture est-ce que je peux demander la nationalité française comme je suis née en France et 10 ans de présence en France! ou j'aurai une carte de 1 an et après une carte de 10 ans comme tous les autres sans papier?

merci de répondre

Par **mimi493**, le **24/07/2011** à **15:27**

Votre naissance en France ne vous apporte rien (vous auriez dû être sur le territoire français à votre majorité pour que ça vous donne des droits)

Donc vous êtes dans la situation de n'importe quel clandestin